

The background is a solid blue color. It is decorated with several stylized white floral motifs. These motifs are composed of simple, elongated, teardrop-like shapes radiating from a central point, resembling stylized flowers or leaves. They are scattered across the page, with some appearing as small, faint elements and others as larger, more prominent designs. The overall aesthetic is clean and modern.

Monceau Générale Assurances

**Rapport annuel
Exercice 2013**

Sommaire

Structures de gouvernance.....	p.5
Rapport du Conseil d'administration.....	p.6
Rapport du Commissaire aux comptes	p.14
Compte de résultats.....	p.16
Bilan.....	p.18
Annexe aux comptes 2013.....	p.21
Procès-verbal	p.45

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à compter du 17 juin 2014

Président : **Jean-Pierre Thiolat**

Vice-Président : **Emmanuel Sales**

Administrateurs : **Capma & Capmi** représentée
par Paul Tassel

Mutuelle Centrale de Réassurance
représentée par Philippe Charté

Monceau Investissements Mobiliers
représentée par Gilles Dupin

Robert Choplin

François Cochet

Michel Cornet

Patrice Hautefort

Bernard Petitpierre

René Vandamme

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : **Gilles Dupin**

Directeurs

généraux délégués : **Anne-Cécile Martinot**

Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2013 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Après deux exercices, 2011 et 2012, brillants par la qualité des comptes techniques affichés, on pouvait craindre une inversion de tendance et l'amorce d'un cycle de résultats moins favorables.

Il n'en a rien été, même si les sources d'inquiétudes liées aux phénomènes climatiques ont subsisté jusque fin décembre. Mais la faible exposition de l'entreprise aux inondations qui ont touché le sud-est méditerranéen et les côtes bretonnes, le coût maîtrisé des orages de grêle qui ont frappé ses zones de chalandise traditionnelles au printemps, une bonne tenue de la sinistralité courante de l'exercice, épargné par la survenance de sinistres aux conséquences corporelles très graves, des bonis de liquidation sur les sinistres des années antérieures moindres qu'en 2012 certes, mais bien réels, une excellente maîtrise des frais généraux malgré l'augmentation considérable des charges sociales et fiscales attachées aux salaires, autant d'éléments qui ont conforté les résultats techniques, permettant d'afficher **un ratio combiné de qualité, à 96,3 %**, même si, du fait de moindres bonis de liquidation, il est en repli sur celui de 93,2 % qui a caractérisé l'exercice 2012.

Ce constat est d'autant plus satisfaisant que dans le même temps, la politique de renouvellement du réseau d'agents généraux menée avec persévérance depuis 2005, a continué de porter ses fruits, confirmés par une nouvelle progression des portefeuilles, tant en valeur qu'en nombre de contrats, dans un contexte concurrentiel qui reste difficile dans le domaine de l'assurance lard.

La situation financière de l'entreprise s'en trouve renforcée. La contribution de la société aux résultats techniques de son réassureur et à travers lui aux comptes combinés établis par Monceau Assurances reste de qualité.

Des efforts continus pour gagner en efficacité

De façon constante depuis plusieurs années, les priorités de l'entreprise portent sur la refonte de ses systèmes d'information, le renouvellement de son réseau d'agents généraux, la révision et l'enrichissement de la gamme de produits et services diffusés par leur intermédiaire.

En plus des efforts consentis pour absorber l'accroissement du plan de charge de l'entreprise généré par la gestion des portefeuilles autrefois assurés par des mutuelles de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, les collaborateurs ont été sollicités de façon importante dans le cadre du **projet Monceau Net**. Il s'est agi en premier lieu de traiter les problèmes résiduels inhérents à la version 2 de ce progiciel, déployée en 2011, et de procéder à la réconciliation comptable des opérations traitées en agences avec celles enregistrées au siège pendant la phase d'installation de cette version, pendant laquelle les applicatifs délocalisés n'étaient plus connectés aux systèmes centraux. Ce travail, particulièrement lourd, a pu être mené à son terme avant les opérations d'inventaire de l'exercice 2013.

Surtout, travaillant de concert avec les agents généraux, représentés par la Commission informatique de leur syndicat, les services se sont mobilisés pour préparer la version 3 de ce nouvel applicatif métier, s'appuyant sur les technologies du net, marquant de ce fait une nouvelle étape dans l'utilisation de ces technologies pour améliorer la productivité tant administrative que commerciale de l'entreprise et de ses distributeurs. Les premiers tests sur site délocalisé seront développés dans une agence pilote dès l'été 2014.

La mobilisation des salariés œuvrant pour l'entreprise, la parfaite collaboration entre eux et les agents généraux tout comme l'état d'esprit constructif qui anime ces derniers, soucieux de contribuer efficacement à l'œuvre commune, méritent d'être soulignés. Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour ces marques de solidarité qu'ils expriment par leur détermination à réussir et leur engagement.

Par ailleurs, dans le prolongement des actions menées sans relâche depuis 2005, une attention particulière a été portée au **réseau d'agents généraux**, avec un succès concrétisé par la dynamique de croissance perceptible depuis 2010, traduisant, dans un contexte de forte concurrence tarifaire, les effets de la politique de reconquête menée avec succès par les agents généraux dans le domaine de l'assurance lard.

Du fait des départs à la retraite, des démissions ou des révocations qui ont dû être prononcées, il a fallu organiser depuis 2005 le recrutement et la formation de plus des trois quarts des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits lard. Sur l'année 2013 et jusqu'à ce jour, onze agences auront changé de titulaires. Et les années qui viennent seront également déterminantes dans ce domaine. L'ampleur du travail à accomplir continue de faire passer au second plan l'objectif d'ouverture de nouveaux points de vente. Néanmoins, une nouvelle agence a été créée ex-nihilo à Nouméa, dans des locaux acquis et rénovés par le groupe, et mis à la disposition de l'agent à l'automne 2013.

Des vocations continuent de naître chez les salariés pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996, cinq de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance en 1998, rejoint par un sixième en 2009, un collaborateur de Monceau assurances dommages a choisi de devenir agent et s'est installé en 2008, deux autres ont franchi le pas en 2009. Trois autres ont suivi cet exemple en 2010. Un autre les a imités, en reprenant l'agence de Bracieux en 2012. Même si aucun projet n'a pu être concrétisé en 2013, plusieurs collaborateurs ont fait part de leur motivation pour s'installer comme agent général, et des dossiers pourraient déboucher dès cette année. Dans une organisation vendômoise qui, sur un plan quantitatif, manque de ressources, ces départs créent provisoirement une surcharge dans la vie quotidienne de l'entreprise.

Mais il faut s'en réjouir, car il s'agit là d'un **témoignage fort de la fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent général**. Et ce témoignage est d'autant plus fort que les premiers salariés ayant fait ce choix de s'installer en agence ont, pour plusieurs d'entre eux, l'âge de la cessation d'activité venu, vu leurs enfants ou des membres de leur famille proche leur succéder.

Enfin, l'exercice 2013 a permis de mener à son terme un important projet d'élargissement de la gamme des produits mis à disposition des agents généraux, en attendant que d'autres réseaux de distribution du groupe se l'approprient. Absente sur le marché de l'assurance santé alors qu'il s'agit pour de nombreux assurés d'une couverture indispensable, la société a créé une ligne de produits d'assurance santé. Conçu en partenariat avec April Group, qui en assure la gestion, Monceau Santé a été mis à l'essai après l'été dans une partie du réseau d'agents généraux, avant que sa diffusion soit étendue à l'ensemble le 1er janvier 2014.

Plus qu'un produit de conquête sur un marché déstabilisé par la création des contrats collectifs obligatoires couvrant les salariés d'une même entreprise, Monceau Santé doit permettre, dans un premier temps, aux agents généraux qui, faute d'une offre adaptée proposée par le groupe, ont retenu d'autres fournisseurs pour satisfaire leurs clients, de déplacer les portefeuilles ainsi constitués vers Monceau Générale Assurances, pour les extraire des difficultés que peut représenter, au moment de la cessation d'activité, la multiplicité de fournisseurs sur un même portefeuille de clients. Plusieurs dossiers traités récemment ont montré que pareilles difficultés n'étaient pas théoriques.



Pour la troisième année consécutive, l'entreprise a pu concilier en 2013 ses objectifs de développement choisis et de bonne tenue des résultats techniques.

Le chiffre d'affaires en provenance du réseau d'agents généraux a progressé de plus de 3 %, confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Cette performance a compensé les effets de la liquidation du portefeuille souscrit autrefois avec April Immobilier, et de l'érosion, lente mais continue, du flux d'affaires en assurance santé souscrites et gérées par une société spécialisée. Aussi, avec un total de 70.992 k€, le chiffre d'affaires globaux s'inscrit en légère progression, de 0,5 %, par rapport à celui enregistré au titre de 2012.

Cette croissance des portefeuilles d'agents est une nouvelle fois tirée par la production en assurance automobile. L'assurance des véhicules à 4 roues progresse de 4,6 % tant en chiffre d'affaires qu'en nombre de contrats. Comme en 2011 et 2012, les augmentations tarifaires réduites autorisées par les bons résultats techniques enregistrés ont permis à l'entreprise de renforcer ses positions concurrentielles. Le rythme de croissance se poursuit également sur le produit « multirisque habitation », avec une hausse de 5,1 % du chiffre d'affaires, et de 3,4 % en nombre de contrats.

Au plan technique, la sinistralité de l'exercice n'a que peu souffert des effets des orages de grêle de la fin du printemps, qui ont affecté les zones traditionnelles de chalandise de l'entreprise. Elle n'a pas souffert non plus des inondations du Sud-Est de la France, où le réseau d'agents généraux est peu implanté. A l'inverse, on pouvait craindre de la présence significative de l'entreprise sur le littoral breton les conséquences des tempêtes et pluies qui ont affecté plusieurs villes côtières. En pratique, il n'en a pratiquement rien été, les agents présents sur place préférant rester à l'écart de souscriptions faciles dans les zones dont personne n'ignore localement qu'elles sont très exposées. Pareil sens des responsabilités et de l'intérêt collectif mérite d'être souligné. En outre, l'entreprise n'a pas eu à déplorer de sinistres aux conséquences corporelles très graves.

La sinistralité courante de l'exercice est de qualité. Par ailleurs, la liquidation des provisions constituées à l'inventaire précédent a dégagé des bonis bruts de réassurance, à hauteur de 877 k€, en retrait sur le montant de 2.845 k€ qui avait bonifié les comptes de 2012.

Les frais généraux sont maîtrisés, même s'ils ont été alourdis par la politique confiscatoire mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Les premières mesures prises par le gouvernement installé après les élections du printemps 2012 ont en effet **contrarié la politique déployée par l'entreprise au profit des collaborateurs qui œuvrent pour elle.**

Cette politique donne une priorité aux mécanismes de rémunération différée, jusque-là moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux, générés par un système à bout de souffle. Au lieu de s'atteler à la résolution du difficile problème de la dépense publique, supposant des mesures drastiques

remettant par exemple en cause le statut privilégié de la fonction publique, ce gouvernement s'est abrité derrière des slogans pour opérer une ponction fiscale sans précédent sur les entreprises et, à travers elles, sur les classes moyennes et les travailleurs du secteur privé.

« **Le ratio
combiné brut
de réassurance
s'affiche pour
cet exercice
au niveau
remarquable de
96,3%** »

A effet du 1^{er} janvier 2013, le taux du « forfait social » à la charge

de l'employeur a augmenté de 8 à 20 %. Il s'applique aux sommes versées dans le cadre de l'intéressement, abondement de l'employeur compris, des régimes de retraite supplémentaire d'entreprise, etc... En outre, la taxe sur les salaires, qu'acquitte le groupement dont l'activité se situe en dehors du champ d'application de la TVA, est dorénavant perçue sur ces éléments de rémunération qui jusque-là y échappaient. Il y a là de quoi décourager toute initiative en matière salariale.

Ainsi, au sein du GIE Monceau assurances dommages, où la majeure partie des dépenses de l'entreprise trouvent leur origine, **les salaires proprement dits augmentent de 4,1 %**, évolution cohérente avec la croissance des effectifs et les mesures sociales prises pour 2013. En revanche, conséquence du relèvement du forfait social et de l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les salaires, **les charges sociales bondissent de 17,9 %, et la taxe sur les salaires de 55,2 %**, soit au global un montant par collaborateur de 4.486 € de plus que si ces deux postes avaient progressé au même rythme que la masse salariale !

Malgré cela, **le ratio combiné brut de réassurance s'affiche pour cet exercice au niveau remarquable de 96,3 %**, moins favorable que le taux de 93,4 % de 2012. Mais les moindres bonis de liquidation enregistrés en 2013 expliquent cette différence.

Tout au long de l'année, comme en 2012, les banques centrales ont eu une influence déterminante sur le prix des actifs financiers. Les marchés d'actions et d'obligations ont ainsi largement évolué au gré des anticipations de politique monétaire.

Mais, à la différence de 2012, **l'année 2013 a été marquée par une nette progression des taux de référence** : face à la perspective d'un durcissement de la politique monétaire américaine, les marchés de la dette souveraine se sont inscrits en net repli, affichant des taux de rendement en hausse significative. En fin d'exercice, l'obligation de référence allemande à 10 ans se négociait ainsi à 1,96 % et l'Oat à 2,55 % contre respectivement 1,36 % et 2,04 % en fin d'année 2012.

En Europe, la perception par les investisseurs d'une sortie progressive de récession de la zone euro, ainsi que les difficultés des pays émergents, ont alimenté un flux d'investissements vers les obligations d'Etat des pays d'Europe du Sud, dans le cadre général de la quête de rendement face à des taux historiquement bas. Les écarts de taux d'intérêt entre les différents pays de la zone euro se sont donc fortement contractés. Toutefois, à ce stade, l'architecture macro-financière de la zone euro n'affiche pas de réelle mutualisation du risque souverain ni bancaire ; ce qui exclut a priori une suppression de long terme des écarts de taux entre émetteurs souverains et un retour à la situation antérieure qui prévalait avant la crise de la zone euro.

En dépit des craintes sur le durcissement de la politique monétaire américaine, **les marchés d'actions ont poursuivi leur progression tout au long de l'année, confortés par les messages de la réserve fédérale**. La hausse des taux de référence en fin d'exercice n'a pas entamé la confiance des opérateurs de marché et des gestionnaires d'actifs qui demeurent dans leur grande majorité très positifs sur les perspectives des marchés. Dans ces conditions, l'indice Stoxx Europe 600, représentant les 600 premières capitalisations européennes, affichait en fin d'exercice une progression de + 16,65 %, tandis que l'indice CAC 40 terminait à 4.296 points, soit une hausse de 18 % sur l'ensemble de l'année.

Cette bonne tenue des différents indices boursiers a permis de réaliser des plus-values sur le portefeuille d'actifs autres que les obligations vives, avec modération toutefois, permettant d'afficher au 31 décembre 2013 des plus-values latentes sur ce même portefeuille, à hauteur de 4.615 k€, gommant la provision pour risque d'exigibilité qui avait dû être constatée au 31 décembre 2012.

On peut également relever qu'en dépit de la remontée des taux longs français, subsiste un montant de plus-values latentes sur le portefeuille obligataire de 3,4 M€. Certes, il recule par rapport à celui de 6,7 M€ affiché à l'inventaire de 2012, mais dans l'intervalle, des plus-values ont été réalisées, permettant de doter la réserve de capitalisation à hauteur de 656 k€ avant impôts.

Seule ombre à ce tableau, **les entreprises liées aux marchés de matières premières ont été pénalisées** par le retournement des anticipations de croissance dans les pays émergents et la faible activité dans les pays avancés. En particulier, le **prix de l'or s'est inscrit en baisse au cours de l'exercice**. La proximité entre les objectifs de la Fed et les grands opérateurs de marché, la confiance retrouvée dans les actions des banques centrales, l'éloignement des tensions financières, ont entraîné un reflux des investisseurs. Les pays émergents et en particulier la Chine et l'Inde, ont profité du repli des cours pour renforcer leurs stocks d'or, alimentant le débat sur une déconnection potentielle entre l'or physique réellement disponible et le marché officiel de l'or. Cette chute des cours de l'or s'est traduite par la constitution à l'inventaire d'une provision pour dépréciation durable, de 1.162 k€, sur les parts d'un fonds détenant de l'or physique dans lequel l'entreprise a investi.

Ces évolutions conjoncturelles ne sauraient remettre en question le rôle de l'or dans le placement des réserves à long terme. Dans un univers purement nominal, dominé par les signaux de politique monétaire, l'or ne porte la marque d'aucun Etat et d'aucune banque centrale. Il constitue une réserve stratégique à long terme, un viatique en période de crise et la principale variable d'ajustement monétaire dans les périodes de turbulence financière. Il a donc tout naturellement sa place dans le portefeuille de la société.

Au global, les produits financiers nets venant alimenter le compte de résultats s'affichent en baisse, s'établissant **à 3.277 k€ en 2013**, contre 3.775 k€ en 2012. Parce qu'elle n'est pas confrontée à la nécessité de bonifier ses comptes de résultats, l'entreprise a préféré conforter ses éléments implicites de marge de solvabilité. Une politique plus active d'externalisation de plus-values latentes aurait permis d'afficher des revenus financiers en hausse.

Dans un tel environnement, les orientations d'investissements approuvées régulièrement par le conseil d'administration depuis 2008 ont conduit à donner la priorité à une protection contre le scénario adverse de probables tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes, qui, si l'on n'y prend garde, pourraient avoir des effets dévastateurs sur la valeur des actifs en portefeuille. Cette démarche paraît conserver toute sa pertinence à long terme.

Le portefeuille obligataire et de produit de taux a de nouveau régressé, de 5.732 k€ (sur un total de portefeuille analysé valorisé à 112 M€), puisque d'une part la gestion vise à protéger les portefeuilles contre le risque de remontée des taux, d'autre part, à l'expérience du traitement de la crise grecque, les obligations souveraines de la zone euro inspirent aujourd'hui une réelle méfiance. Les désinvestissements ont porté sur le portefeuille d'obligations à taux fixe, en raison d'arrivée à terme de titres en portefeuille. Mais elles ont également concerné la poche **d'obligations indexées sur l'inflation**, à hauteur de 1.859 k€, les cessions d'une partie des Oati 3,40 % 2029 abondamment présentes dans le portefeuille n'ayant donné lieu que partiellement en réinvestissement dans la souche italienne Btpei 2,55% 2041. Cette poche d'obligations indexées, concentrée sur des émissions françaises et italiennes, **représente environ 94 %** du portefeuille obligataire vif, sur des échéances très longues.

Le portefeuille d'OPCVM d'actions a été renforcé régulièrement depuis 2010 : l'exercice 2013 n'échappe pas à ce constat, enregistrant des investissements nets de 2,1 M€. Le portefeuille d'Opcvm d'actions pèse à présent pour près de **23 % du total des actifs sous gestion**.

Le portefeuille d'OPCVM d'obligations convertibles s'est réduit, par cession de parts de Monceau Convertibles et LFP Convertibles 2015. Il représente environ **8 % du total** des actifs de l'entreprise, contre 12 % au terme de 2012.

Enfin, s'agissant du **programme d'acquisition de locaux d'agences** déployé par Monceau Agences Immobilier, des locaux ont été acquis pour les agences de La Baule, de Nemours et de Bracieux. Les programmes d'aménagement et de travaux des locaux récemment acquis se sont poursuivis, et, s'agissant de l'agence de Nouméa, ont été achevés en septembre. Ces différents débours ont été financés par une augmentation de l'avance en compte courant consentie à Monceau Agences Immobilier, soit 377 k€ pour la part de Mga.



Des résultats comptables de qualité, une structure de bilan renforcée

Soutenus par des résultats techniques et financiers de qualité, et malgré la dérive des frais généraux analysée supra, le compte de résultats techniques fait apparaître un excédent brut significatif, de 4.381 k€, en repli sur les 6.608 k€ qui avaient soldé l'exercice 2012 pour les raisons déjà évoquées. Les réassureurs participent à ces bons résultats à hauteur de 2.991 k€ au lieu de 6.331 k€ en 2012, année où ils avaient accaparé la quasi-totalité des bonis de liquidation.

Au final, les résultats techniques nets de réassurance progressent sensiblement, de 277 k€ en 2012 à 1.390 k€ pour l'exercice sous revue. L'entreprise ayant dorénavant absorbé la totalité de ses déficits fiscaux reportables, elle supporte à plein l'impôt sur les sociétés, pour un montant de 722 k€, au lieu des 267 k€ qui avaient grevé les comptes de l'exercice 2012. Aussi, le résultat net de l'exercice s'inscrit-il en baisse à 1.069 k€ contre 1.270 k€ pour l'exercice précédent.

Le Conseil propose d'affecter ce bénéfice au compte de report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Si vous approuvez cette affectation du résultat, les fonds propres comptables, bonifiés du bénéfice de l'exercice et de la dotation à la réserve de capitalisation, progressent de 41.793 k€ au 31 décembre 2012 à 43.299 k€ au 31 décembre 2013. Prenant en compte les plus-values latentes, les éléments constitutifs de marge de solvabilité atteignent 51.320 k€, pour un minimum réglementaire à constituer de 8.745 k€, qui se trouve ainsi couvert à 585 %. L'état ministériel de couverture des engagements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2013 un excédent de 28.219 k€.

Dans le cadre de sa préparation à l'entrée en vigueur de la directive « Solvabilité II », annoncée à présent pour le 1^{er} janvier 2016, l'entreprise, de concert avec les autres sociétés associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance, a procédé à des évaluations de sa capacité à satisfaire aux obligations de fonds propres posées par cette directive. Les travaux portant sur les comptes au 31 décembre 2013 ne sont pas achevés. On peut toutefois relever qu'au 31 décembre 2012, le taux de couverture de la marge de solvabilité calculée dans le nouveau référentiel, en restant très prudent dans l'appréciation des risques, atteignait le niveau de 309 %, en sensible progression sur ceux calculés fin 2011 et fin 2010, de 210 % et 224 % respectivement.

Ces différents indicateurs témoignent de la solidité du bilan de l'entreprise.

Filiale et participation

La société possède une filiale à près de 100 %, la Sci Monceau Agences Immobilier, vecteur de sa politique de maîtrise de ses points de ventes et de l'image qu'elle véhicule. Après un exercice 2012 marqué par une pause dans les investissements avec l'achat d'un seul espace commercial à Nouméa, trois locaux ont enrichi en 2013 le patrimoine de la société, à La Baule (Loire-Atlantique), Bracieux (Loir-et-Cher), et Nemours (Seine-et-Marne). Monceau Agences Immobilier possède désormais 19 boutiques louées par Monceau Générale Assurances pour ses agents. Les programmes de rénovation et de mise aux normes des locaux acquis ont été poursuivis, et les travaux achevés dans les agences de Nouméa, Saint Maur et La Baule. Ces investissements sont financés par apport en compte-courant des associés, chacun au prorata de sa participation au capital. Les avances ainsi consenties par la société à sa filiale atteignent 4.130 k€ au 31 décembre 2013.

Après une perte de 170 k€ en 2012, s'expliquant pour l'essentiel par les droits d'enregistrement et commissions d'intermédiaires payés, et des ajustements de valeurs consécutives aux travaux d'évaluation menés par un expert indépendant, la société affiche un bénéfice de 141 k€ pour l'exercice 2013. Les expertises et actualisations des valeurs conduites en 2013 ont permis d'estimer l'actif net de la société à 94 k€, alors qu'il apparaît dans les livres pour un montant négatif de 274 k€.

Monceau Générale Assurances possède également une participation de 20 % dans la société anonyme d'assurance mixte Monceau Retraite & Épargne.

Monceau Retraite & Épargne a vu de nouveau son chiffre d'affaires progresser, de 8,2 %, à 33.444 k€ contre 30.911 k€ en 2012. La progression a été forte en assurance des risques statutaires des services départementaux d'incendie et de secours et des collectivités territoriales, pour lesquelles les primes acquises bondissent de 9.281 k€ à 13.185 k€. Les performances ont été en revanche décevantes en assurance vie et retraite, avec une collecte qui régresse de 21.630 k€ en 2012 à 20.264 k€ en 2013. La déception est d'autant plus grande que la performance des produits est remarquable, avec pour soutenir l'activité de 2013 un taux annoncé sur 2012 de 3,40 % pour Dynaplus, leur qualité reconnue et les moyens importants consacrés à leur promotion.

La bonne tenue des marchés financiers, amplifiant les résultats des choix faits en matière d'allocation d'actif, s'est traduite par l'enregistrement d'importantes plus-values sur réalisations d'actifs, permettant de maintenir le taux de couverture du régime PERP en points, Monceau Avenir Retraite, au-delà de 100 %, ce qui n'est pas si fréquent dans le contexte de faible taux d'intérêt qui perdure. Elle a également permis d'annoncer un taux de participation aux bénéfices de 3,40 % pour Dynaplus, une des meilleures performances de la profession, ce qui devrait favoriser la commercialisation du produit en 2014. Enfin, elle a contribué à bonifier les comptes de résultats.



Les résolutions proposées

Après paiement d'un impôt de 2.138 k€, contre 1.148 k€ en 2012, l'exercice se solde par un bénéfice de 3.136 k€, en net progrès sur celui de 522 k€ affiché au terme de 2012.

Tout comme Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne jouit d'une situation financière saine : elle satisfait aisément à ses obligations en matière de marge de solvabilité, avec une marge constituée de 49.676 k€ pour un minimum réglementaire de 10.504 k€ ; les états de couverture produits à l'Autorité de contrôle font ressortir un excédent de 25.164 k€ des actifs admis sur les engagements réglementés.

Délibérant à titre ordinaire, après la lecture de ses rapports par le commissaire aux comptes, vous serez invités à approuver les résolutions préparées par le Conseil d'administration. Les mandats d'administrateurs de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de Monceau Investissements Mobiliers, et de Messieurs François Cochet et Michel Cornet arrivent à leur terme à l'occasion de l'Assemblée générale. Après déclaration par les personnes morales des références des personnes physiques choisies pour les représenter, et après avoir recueilli l'avis du Comité de gouvernance, le Conseil d'administration propose de renouveler ces quatre mandats pour six années. Les mandats de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de Monceau Investissements Mobiliers, et de Messieurs François Cochet et Michel Cornet arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Par ailleurs, par tradition, pour marquer la qualité des relations établies avec les agents généraux, sans qu'elle y soit contrainte, l'entreprise accueille au sein de son Conseil d'administration un agent proposé par ses pairs. Monsieur Philippe Charté assumait ce mandat, jusqu'à la date de sa cessation d'activité. Monsieur Philippe Charté a de ce fait remis sa démission, mais la Mutuelle Centrale de Réassurance lui a proposé de la représenter, ce que l'intéressé a accepté. Pour le remplacer, les agents généraux ont proposé la candidature de Monsieur Patrice Hautefort, agent général à Camaret. Après avoir entendu l'avis du Comité de gouvernance, le Conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Patrice Hautefort sur le poste laissé vacant par la démission de Monsieur Philippe Charté, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017. Il est proposé à l'Assemblée de ratifier cette cooptation.

Au terme de ce rapport, avant de laisser la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats remarquables qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société Monceau Générale Assurances et de son expérience.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 2 juin 2014

Le Commissaire aux comptes

Mazars

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Berrard', with a long horizontal stroke extending to the left.

Christophe Berrard

Compte de résultat au 31 décembre 2013

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2012
1 Primes	+	70 947	31 728	39 219	39 912
1a Primes	+	70 993	31 103	39 890	39 787
1b Variation de primes non acquises	+/-	46	- 625	671	- 125
2 Produits des placements alloués	+	1 739	-	1 739	2 004
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		49 866	18 694	31 172	27 949
4a Prestations et frais payés	-	49 748	17 725	32 023	30 418
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	118	969	- 851	- 2 469
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	166	-	166	4 527
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		17 799	10 043	7 756	8 721
7a Frais d'acquisition	-	12 332	-	12 332	11 247
7b Frais d'administration	-	5 467	-	5 467	6 010
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	10 043	- 10 043	- 8 536
8 Autres charges techniques	-	482	-	482	456
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	- 8	-	- 8	- 14
Résultat technique non vie		4 381	2 991	1 390	277

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2013	2012

1 Résultat technique non vie		1 390	277
3 Produits des placements		7 032	9 105
3a Revenu des placements	+	1 393	1 700
3b Autres produits des placements	+	985	2 031
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	4 654	5 374
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		3 755	5 330
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	149	134
5b Autres charges des placements	-	1 691	1 171
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	1 915	4 025
6 Produits des placements transférés	-	1 739	2 004
7 Autres produits non techniques	+	310	516
8 Autres charges non techniques	-	80	-
9 Résultat exceptionnel		- 1 041	- 515
9a Produits exceptionnels	+	1 054	1 180
9b Charges exceptionnelles	-	2 095	1 695
10 Participation des salariés	-	326	512
11 Impôt sur les bénéfices	-	722	267
12 Résultat de l'exercice		1 069	1 270

Bilan au 31 décembre 2013

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

31/12/2013

31/12/2012

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	105 610	104 355
3a Terrains et constructions	4 228	3 854
3b Placements dans des entreprises liées	7 561	7 561
3c Autres placements	92 848	92 060
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	973	880
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	41 153	40 809
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	625
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	41 153	40 184
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	13 685	15 235
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 287	12 427
6aa Primes restant à émettre	1 024	778
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	10 263	11 649
6b Créances nées d'opérations de réassurance	134	121
6c Autres créances	2 264	2 687
6ca Personnel	-	1
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	18	235
6cc Débiteurs divers	2 246	2 451
7 Autres actifs	1 495	4 673
7a Actifs corporels d'exploitation	229	278
7b Comptes courants et caisse	1 266	4 395
8 Comptes de régularisation - Actif	4 416	3 999
8a Intérêts et loyers acquis non échus	570	617
8b Frais d'acquisition reportés	2 678	2 668
8c Autres comptes de régularisation	1 168	714
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	166 359	169 071

1 Capitaux propres	43 299	41 793
1a Capital appelé	30 000	30 000
1b Réserves de réévaluation	-	-
1c Autres réserves	8 631	8 194
1d Report à nouveau	3 599	2 329
1e Résultat de l'exercice	1 069	1 270
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	109 085	108 764
3a Provisions pour primes non acquises non vie	15 403	15 358
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	86 391	86 272
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	424	432
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	6 867	6 702
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	487	410
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	612	865
7 Autres dettes	10 916	15 086
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 390	4 184
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	3 408	6 319
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	21	50
7e Autres dettes	4 097	4 533
7ea Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7eb Personnel	450	500
7ec État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 837	1 327
7ed Créanciers divers	1 810	2 706
8 Comptes de régularisation - Passif	1 960	2 153
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	166 359	169 071

Annexe aux comptes 2013

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société en 2013, commente les principales informations comptables et financières, et présente le compte de résultat de l'exercice et le bilan arrêté au 31 décembre 2013. L'ensemble est marqué par les éléments suivants :

- s'appuyant sur l'action de sa direction générale et les compétences réunies par les groupements de moyens auxquels elle adhère, la société a poursuivi ses travaux de réorganisation et de modernisation du réseau d'agents généraux, de refonte et d'amélioration de sa gamme de produits, de renforcement de son image, et d'évolution de ses systèmes d'information ;
- toujours préoccupée par le maintien de ses marges dans un marché très concurrentiel, la société affiche un chiffre d'affaires de 70.993 k€, en légère progression (+ 0,5 %) par rapport à l'exercice 2012, alors que le portefeuille santé géré par Alptis et l'encaissement en provenance du courtage continuent de se réduire délibérément. Ces effets dépressifs sont compensés par la régularité du développement des portefeuilles d'agences générales observée depuis 2010. La dynamique retrouvée de ce réseau se confirme donc dans le temps ;
- les frais généraux hors commissions s'élèvent à 6.031 k€, en hausse significative de 11,4 % par rapport à leur niveau de 2012 ;
- les résultats techniques bruts de réassurance s'élèvent à 4.381 k€, en baisse de 2.227 k€ sur ceux qui ont sanctionné l'exercice 2012, exercice bonifié par la liquidation très favorable de sinistres corporels graves ;
- les réassureurs, pour l'essentiel la Mutuelle Centrale de Réassurance, participent à cet excédent à hauteur de 2.991 k€ ;
- les évolutions négatives des cours de l'or et des matières premières ont conduit la société à doter de nouveau les provisions pour dépréciation durable de 783 k€, le montant ainsi constitué passant alors de 379 k€ au 31 décembre 2012 à 1.162 k€ au 31 décembre 2013 ; en revanche, la bonne tenue des marchés financiers a permis de reprendre la totalité de la provision pour risque d'exigibilité ;
- le résultat avant impôts s'affiche à 1.791 k€, en net progrès sur celui de 1.537 k€ concluant l'exercice 2012 ; après paiement d'un impôt de 722 k€ (contre 267 k€ en 2012), l'exercice se solde par un bénéfice de 1.069 k€ contre 1.270 k€ en 2012 ;
- au 31 décembre 2013, les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à 43.299 k€, en hausse de 3,6 % ; la marge de solvabilité à constituer de 8.745 k€, en hausse de 5,6 %. En tenant compte des plus-values latentes, les éléments constitutifs de marge s'élèvent à 51.320 k€, soit près de 5,9 fois l'exigence réglementaire. L'état de couverture des engagements réglementés fait apparaître un excédent de 28.219 k€ sur les engagements à couvrir.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est

constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code général des impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une

provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil national de la comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris

les honoraires, (commissions) et courtages versés,

- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA, désireuse de mettre fin à la convention, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2013, MGA aurait eu à verser 201.049 € à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	137	-	-	137
Sous-total	137	-	-	137
Parts de sociétés immobilières non cotées	3 753	377	-	4 130
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	3 753	377	-	4 130
TOTAL BRUT	3 890	377	-	4 267

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	36	3	-	39
Sous-total	36	3	-	39
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	36	3	-	39

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	101	98
Sous-total	101	98
Parts de sociétés immobilières non cotées	3 753	4 130
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	3 753	4 130
TOTAL NET	3 854	4 228

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 565	-	-	7 565
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	7 565	-	-	7 565

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 565	7 565
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	7 565	7 565

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2013

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	34 463	44 367	37 821	41 009
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	56 845	5 472	10 491	51 826
Prêts et avances sur polices	143	-	143	-
Autres placements	988	187	3	1 172
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	880	93	-	973
TOTAL BRUT	93 319	50 119	48 458	94 980

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	379	1 220	437	-	1 162
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	379	1 220	437	-	1 162

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	34 084	39 847
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	56 845	51 826
Prêts et avances sur polices	143	-
Autres placements	988	1 172
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	880	973
TOTAL NET	92 940	93 818

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2012
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	4 267	4 227	4 356	3 696
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	7 566	7 566	11 488	7 566
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	41 491	40 329	40 859	34 996
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	49 265	49 840	53 246	54 782
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	143
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	1 435	1 436	1 470	880
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	709	709	709	712
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	104 733	104 107	112 128	102 775
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	49 265	49 840	53 246	54 781
- placements évalués selon l'article R 332-20	55 468	54 267	58 882	47 993
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	102 588	101 962	109 949	100 906
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	2 145	2 145	2 179	1 868
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2012			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	102 367	104 356	109 443	104 733	105 611	112 128
Amortissement de décote	-	26	-	-	117	-
Amortissement de surcote	-	1 607	-	-	1 621	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	102 367	102 775	109 443	104 733	104 107	112 128

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2012
Immeubles d'exploitation	4 267	4 227	4 355	3 695
Droits réels	91	51	87	54
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	4 176	4 176	4 268	3 641
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	4 267	4 227	4 355	3 695

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Valeur de remboursement	53 929	50 535
Valeur nette	54 781	49 840
SOLDE NON AMORTI	- 852	695

d) Exposition aux risques souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- GRECE TV12-151042 GDP LKD SEC.	-	-	-	36
Total Grèce	-	-	-	36
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	-	-	-	36

4.1.5 Créances au 31 décembre 2013

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	778	1 024	1 024	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 649	10 263	10 263	-
Créances nées d'opérations de réassurance	121	134	134	-
Autres créances	2 687	2 265	2 265	-
Total	15 235	13 686	13 686	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	617	571
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	3 381	3 845
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	3 998	4 416

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier	Société civile Immobilière	99,78%	1	- 274	897	141		4 130	
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Société d'assurance mixte	Société anonyme	20,64%	7 561	45 408	33 439	3 136		47	

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2013
Capital appelé	30 000	-	-	30 000
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	8 194	895	459	8 630
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	38 194	895	459	38 630
Report à nouveau	2 329	1 270	-	3 599
Résultat de l'exercice	1 270	-	201	1 069
TOTAL	41 793	2 165	660	43 298

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/13	31/12/12
Domages Corporels individuels		97	119
Domages Corporels collectifs		-	-
R.C Automobile		644	607
Domages Automobile		-	-
Domages aux biens des particuliers		325	112
Domages aux biens des professionnels		-	-
Domages aux biens agricoles		-	-
Catastrophes naturelles		-	-
Responsabilité Civile		-	-
Pertes pécunières		2	2
Assistance		9	-
Divers		-	-
Transport		-	-
Domages construction		-	-
R.C construction		-	-
Acceptations		-	-
Total		1 077	840

4.2.4 Évolution de la sinistralité (*affaires directes*) au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2009	2010	2011
Exercice 2011			
Règlements	45 465	46 627	21 670
Provisions	8 058	13 008	24 277
Total charge de sinistres	53 523	59 635	45 947
Primes Acquis	74 554	76 300	67 855
Ratio S/P	71,8%	78,2%	67,7%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2009	2010	2011	2012
Exercice 2012				
Règlements	46 736	50 578	35 630	22 466
Provisions	4 712	6 156	11 262	21 565
Total charge de sinistres	51 448	56 734	46 892	44 031
Primes Acquis	74 591	76 685	69 325	68 140
Ratio S/P	69,0%	74,0%	67,6%	64,6%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
Exercice 2013					
Règlements	43 273	52 082	38 165	35 538	26 396
Provisions	3 654	4 181	8 067	10 907	22 084
Total charge de sinistres	46 927	56 263	46 232	46 445	48 480
Primes Acquis	75 837	74 591	76 685	69 325	68 140
Ratio S/P	61,9%	75,4%	60,3%	67,0%	71,1%

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2013			2012
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	76 432	39 667	36 765	39 455
Règlements de l'exercice sur antérieurs	19 966	7 523	12 443	14 977
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	55 589	32 571	23 018	23 905
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	877	- 427	1 304	573

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité qui avait été dotée en 2011 pour un montant de 620 k€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R. 332-20, a été en grande partie reprise en 2012 ; le solde s'élevant à 76 k€ a été repris en 2013.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Retraite	-	-
Risques et Charges	410	487
TOTAL	410	487

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	865	612	612	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 185	3 390	3 390	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 319	3 408	3 408	-
Dettes envers les établissements de crédits	50	21	21	-
Autres dettes	4 532	4 097	4 097	-
TOTAL	15 951	11 528	11 528	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	2 153	1 960
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	2 153	1 960

4.2.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2012	2013
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	500	450
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	227	559
État		
Taxes	770	728
Autres charges à payer	329	550
Autres charges à payer	2 705	1 810
TOTAL	4 531	4 097

Produits à percevoir	2012	2013
Personnel	1	-
Organismes sociaux	-	-
État	235	18
Autres produits à recevoir	2 451	2 247
TOTAL	2 687	2 265

4.3 Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	-	-
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	236	241
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	236	241

Engagements reçus	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2013
Comptes gagés par les réassureurs	54 781	49 289
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	54 781	49 289

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau page suivante.

	Total	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens des particuliers (24)	Dommages aux biens des professionnels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transport (34)	Construction dommages (35)	Construction RC (36)	Crédit Cautiön (37/38)	Total Affaires Directes	Acceptations
Primes acquises	70 947	875	6 419	11 941	17 739	13 805	5 022	2 149	2 273	3 364	2 149	3 396	670	432	-	686	-	70 922	25
Primes	70 992	919	6 418	11 840	17 659	14 012	5 041	2 094	2 275	3 363	2 184	3 383	670	424	-	686	-	70 968	25
Variation de primes non acquises	46	43	- 1	- 101	- 80	207	19	- 55	2	- 1	35	- 13	-	- 9	-	-	-	46	- 1
Charges de prestations	50 024	47	3 718	11 991	13 358	11 058	2 928	1 614	433	2 386	231	2 868	723	180	- 320	- 1 042	137	50 310	- 286
Prestations et frais payés	49 748	207	4 108	9 788	13 187	10 566	3 135	1 294	314	1 673	285	2 099	1 847	215	66	811	145	49 739	9
Variation des provisions pour prestations	276	- 160	- 390	2 203	171	492	- 207	319	119	713	- 54	769	- 1 124	- 35	- 386	- 1 853	- 8	570	- 294
Solde de souscription	20 923	828	2 701	- 50	4 382	2 747	2 094	535	1 839	978	1 918	528	- 53	252	320	1 729	- 137	20 612	311
Frais d'acquisition	12 332	261	1 265	1 835	2 716	2 582	985	400	327	419	614	569	171	63	-	124	-	12 330	2
Autres charges nettes de gestion	5 949	496	900	837	1 063	1 045	356	145	78	385	208	199	104	22	-	109	2	5 948	1
Charges d'acquisition et de gestion nettes	18 281	758	2 165	2 672	3 778	3 627	1 342	545	405	804	822	767	275	85	-	233	2	18 278	3
Produits nets des placements	1 740	34	49	911	111	190	68	22	36	110	16	12	33	6	20	103	6	1 728	12
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	1 740	34	49	911	111	190	68	22	36	110	16	12	33	6	20	103	6	1 728	12
Part des réassureurs dans les primes acquises	31 103	316	2 735	5 342	7 923	6 434	2 336	959	2 273	1 466	922	164	39	193	-	-	-	31 103	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	17 725	53	1 501	3 796	5 005	3 968	1 316	488	307	598	42	-	508	80	51	10	1	17 725	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	344	- 52	- 155	1 520	60	76	- 216	104	116	182	- 37	-	- 879	1	- 155	- 222	- 1	344	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	10 043	98	888	1 631	2 380	1 795	657	285	1 160	411	602	76	-	61	-	-	-	10 043	-
Solde de réassurance	- 2 992	- 216	- 501	1 605	- 478	- 594	- 579	- 83	- 691	- 275	- 314	- 89	- 409	- 51	- 104	- 212	-	- 2 992	-
Résultat technique	1 390	- 111	84	- 205	236	- 1 284	242	- 70	780	10	799	- 315	- 704	122	235	1 386	- 133	1 070	320
Hors compte																			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	15 403	199	99	2 116	3 672	4 773	1 189	436	635	963	551	642	1	127	-	-	-	15 401	2
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	15 358	155	100	2 217	3 752	4 566	1 171	491	633	964	516	655	1	135	-	-	-	15 355	2
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	86 391	2 124	2 399	43 091	4 005	9 210	3 137	1 278	1 607	6 135	66	957	1 992	96	289	9 056	500	85 943	447
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	86 272	2 260	2 785	40 889	3 831	8 924	3 342	958	1 486	5 409	120	196	3 114	131	675	10 905	508	85 531	742
Autres provisions techniques à la clôture	7 291	97	1 171	5 244	- 1	326	- 11	4	-	297	-	8	29	-	- 1	6	-	7 169	123
Autres provisions techniques à l'ouverture	7 134	121	1 175	5 242	3	121	- 8	5	1	310	-	-	30	-	- 1	10	-	7 011	122

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 1.739 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au prorata des provisions techniques nettes de réassurance, majorées de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres amputés de ladite réserve d'autre part.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	-
Frais externes de gestion	141
Frais internes	8
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	149
Amortissement des différences de prix de remboursement	471
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	1 220
Autres charges des placements	1 691
Moins-values réalisées	1 019
Dotation à la réserve de capitalisation	896
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 915
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	3 755

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	9
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 384
Revenus des placements	1 393
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	548
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	437
Intérêts et produits financiers divers	-
Autres produits de placements	985
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	3 804
Reprise sur la réserve capitalisation	850
Profits provenant de la réalisation de placements	4 654
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	7 032
NET	3 277

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	448	1 112	553	141	181	2 435
Charges internes	941	1 372	822	8	266	3 409
Dotations aux amortissements et aux provisions	43	72	43	-	29	187
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 432	2 556	1 418	149	476	6 031

5.4 Charges de personnel

	2012	2013
Salaires	512	327
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	-	-
Autres	-	-
TOTAL	512	327

L'entreprise n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici ne relèvent que de la quote-part d'intéressement, versée aux collaborateurs des Gie auxquels adhère MGA, et revenant à l'entreprise.

La rémunération versée au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués s'élève par ailleurs à 60.000 € et figure au paragraphe 6.7.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2012	2013
Produits exceptionnels		
Indemnités compensatrices	775	749
Cession d'éléments d'actif	-	17
Divers	265	258
Reprise provisions risques & charges	141	30
Total	1 181	1 054
Charges exceptionnels		
Indemnités compensatrices	915	1 225
Cession d'éléments d'actif	261	34
Divers	490	192
Dotations provisions risques & charges	29	644
Total	1 695	2 095
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 514	- 1 041

5.6 Primes brutes émises

	2012	2013
Primes d'assurance directe en France	70 628	70 992
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	70 628	70 992

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2013, 9.450 € de jetons de présence sont dus aux membres du Conseil d'administration.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2013, les honoraires engagés auprès du Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes s'élèvent à 55.000 €.

6.4 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,9996% du capital de la société.

6.5 Mandats

Philippe Charté	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant Autres mandats : Néant
Robert Choplin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)

François Cochet	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Etoile (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : Administrateur CER Val de Loire
Michel Cornet	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
Gilles Dupin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant de Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au Conseil de surveillance de Alma Capital Management Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au conseil de la Sicav objectif Convertibles Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président MCA (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur du GIE Service Central des Mutuelles (SCM) ▪ Administrateur du GIE Monceau Assurances Dommages (ASD) ▪ Administrateur du GIE Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (FNGRP) ▪ Administrateur du GIE Monceau Gestion Immobilier (MGI) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI) ▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) ▪ Président Administrateur Délégué de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Président Administrateur Délégué de Monceau Re (Luxembourg) ▪ Gérant de SARP Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg)
Alain Gerbaldi	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : ▪ Membre du Conseil de surveillance de la Française AM Bank ▪ Membre du Conseil de surveillance de la Française AM International Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant Autres mandats : ▪ Président du Conseil d'administration de la Française AM Funds (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de Next AM Fund (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de LFP SCP Capital IQ Fund (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de LFP Immo SR ▪ Président du Conseil d'administration de la Française AM Iberia ▪ Administrateur de LFP Opportunity (Luxembourg) ▪ Administrateur de LFIS Vision (Luxembourg) ▪ Administrateur de Paris Pearls Properties

Patrice Hautefort	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
Pierre Le Moine	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Directeur général de la Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (société d'assurance mutuelle)
Anne-Cécile Martinot	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Vice-présidente du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Bernard Petitpierre	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant Autres mandats : ▪ Vice-président de la Chambre syndicale des propriétaires de Lyon
Jean-Marc Poisson	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Retraite & Epargne (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurances (Agira)
Emmanuel Sales	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vice-président du Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : ▪ Directeur général de la société Financière de la Cité ▪ Directeur général de la société Financière de l'Obélisque Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président du Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Représentant permanent de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance au Conseil d'administration de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) Autres mandats : ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk ▪ Administrateur de Monceau Re

Paul Tassel	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité : ▪ Vice-président de Monceau Assurances mutuelles associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité
Jean-Pierre Thiolat	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil de surveillance de Thiolat SA ▪ Administrateur de Thiolat Développement SA Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-président de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) Autres mandats : Président de la Prévention Routière du Loir et cher (association loi 1901)
René Vandamme	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale des Finances Autres mandats : ▪ Administrateur de la Fondation La Renaissance Sanitaire ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk ▪ Administrateur de Monceau Re

Mutuelle Centrale de Réassurance	1.499.994 actions soit	99,9996000 %
Monceau Investissements Mobiliers	1 actions soit	0,0000667 %
Capma & Capmi	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0000667 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,0000667 %
Sarp	1 action soit	0,0000667 %

Exercices concernés	2009	2010	2011	2012	2013
Nature des Indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 200	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	997 375	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	73 969	74 915	70 982	70 628	70 992
Résultat avant impôts et participation des salariés	1 058	5 133	4 611	2 049	2 117
Impôts sur les bénéfices			503	267	722
Participation des salariés au titre de l'exercice	697	243	-54	512	327
Résultat après impôts et participation des salariés	361	4 890	4 162	1 270	1 069
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	0,362	3,260	2,770	0,850	0,712
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	75	68	75	84	60
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)	-	-	-	-	-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2014

PROCÈS-VERBAL

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 068 782, 00 euros au compte report à nouveau. L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2013 un montant de 9 450,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. François Cochet. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Michel Cornet. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Monceau Investissements Mobiliers. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Patrice Hautefort en remplacement de M. Philippe Charté, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Monceau Générale Assurances

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - CS 10 217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com